

**FRAIS DE PARTICIPATION, D'ARBITRAGE ET D'ADMINISTRATION DES ACTIVITÉS AU SECONDAIRE
SAISON 2022-2023**

DISCIPLINE SPORTIVE	INSCRIPTION PAR ÉQUIPE ¹	INSCRIPTION PAR ÉLÈVE PAR RENCONTRE	ARBITRAGE PAR MATCH À CONFIRMER EN SEPTEMBRE SELON LES ENTENTES AVEC LES CELLULES D'ARBITRAGE	FRAIS ANNUELS	AFFILIATION * Pour la saison 2022-2023, les frais d'affiliation seront couverts par la DSLAP⁷
ATHLÉTISME EXTÉRIEUR	N/A	27,25 \$³	N/A	N/A	3,06 \$ / participant
ATHLÉTISME EN SALLE	N/A	26,70 \$⁴	N/A	N/A	3,06 \$ / participant
BADMINTON	185,65 \$	7 \$	N/A	N/A	12,51 \$ / participant
BASKETBALL	295,65 \$	N/A	53 \$ (Atome-benj.) ou 27,50 \$ (atome-benj. D4N3) 55,55 \$ (cadet) ou 28,55 \$ (cadet D4N3) 58,25 \$ (juv.), 51,70 \$ (JM D4N3) ou 29,65 \$ (JF D4N3)	N/A	89,14 \$ / équipe Div 3 61,26 \$ / équipe Div 4
CHEERLEADING	321,20 \$ Amicale² 364,40 \$ Régionale²	N/A	N/A	N/A	29,10 \$ / participant
CROSS-COUNTRY	N/A	10,75 \$⁵	N/A	N/A	0,77 \$ / participant
ÉCHECS	268,40 \$	N/A	N/A	319 \$	N/A
FLAG FOOTBALL	AUTOMNE: 186,75\$	N/A	40,05 \$ (féminin) 40,05 \$ (ato. masc., benj. masc., cadet masc. div. 4) 51,15 \$ (cadet masc. div.3, juv. masc.)	N/A	24,48 \$ / équipe
	PRINTEMPS: 252,20\$	N/A	49,10 \$ (féminin) 49,10 \$ (ato. masc., benj. masc., cadet masc. div. 4) 60,30 \$ (cadet masc. div. 3, juv. masc.)		
FUTSAL	302,25 \$	N/A	30,75 \$	N/A	10,21 \$ / participant
HOCKEY COSOM	264,30 \$	N/A	41,45 \$ (benj.) - 43,60 \$ (cadet) - 45,85 \$ (juv.)	N/A	N/A
IMPROVISATION	264,55 \$	N/A	58,25 \$	N/A	N/A
NATATION	185,65 \$	23,40 \$⁶	N/A	N/A	76,11 \$ / participant
SKI DE FOND	À confirmer	N/A	N/A	N/A	N/A
TENNIS DE TABLE	N/A	16,50 \$	N/A	N/A	N/A
ULTIMATE	110 \$ Festival 160 \$ Championnat	N/A	N/A	N/A	8,17 \$ / participant
VOLLEYBALL	274,45 \$	N/A	13,45 \$/set (benjamin) 15,65 \$/set (cad. div. 4) ou 18,85 \$/set (cad. div. 3) 16,65 \$/set (juv. div.4) ou 19,90 \$/set (juv. div. 3)	N/A	88,09 \$ / équipe

1a - Écoles à l'extérieur du réseau du RSEQ Montréal : les frais d'inscription sont augmentés de 85 \$.

1b - Frais d'inscription majoré de 25 \$ pour une inscription tardive à une ligue

2- Pour les écoles de l'extérieur en cheerleading seulement: 414,45\$ pour la rencontre amicale et 448,80 \$ pour la rencontre régionale.

3- 27,25 \$ pour les 30 premières inscriptions et 21,20 \$ pour les subséquentes

4- 26,70 \$ pour les 20 premières inscriptions et 20,10 \$ pour les subséquentes

5- Inscription hâtive (voir la date sur le site internet): 9,65 \$ par élève

6- Coût minimal de 85 \$ par établissement

7- DSLAP: Direction du sport, du loisir et de l'activité physique

AMENDES DÉCERNÉES AU COURS DE LA SAISON

DESCRIPTION DE L'INFRACTION	MONTANT
01 - MANQUEMENT À COMMUNIQUER LES RÉSULTATS D'UNE PARTIE SUR S1 DANS LES DÉLAIS PRÉVUS À LA RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE	15 \$⁸
02 - MANQUEMENT À AJOUTER LA FEUILLE DU MATCH SUR S1 DANS LES 5 JOURS OUVRABLES SUIVANTS LE MATCH	15 \$⁸
03 - FEUILLE DU MATCH JAMAIS AJOUTÉE SUR S1	15 \$
04 - DÉCLARER FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE POUR CAUSE D'ABSENCE D'ENTRAÎNEUR	30 \$
05 - DÉCLARER FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE POUR CAUSE D'UN MANQUE DE JOUEURS	30 \$
06- FORFAIT D'UNE ÉQUIPE QUI, SANS AVIS DANS UN DÉLAI RAISONNABLE, NE SE PRÉSENTE PAS À UNE RENCONTRE	60 \$
07 - REMISE D'UN MATCH ET CHANGEMENT AU CALENDRIER	50 \$
08 - RETRAIT D'UNE ÉQUIPE EN COURS DE SAISON	100 \$
09 - EXPULSION D'UNE ÉQUIPE EN COURS DE SAISON	150 \$

8- Cumul maximum de 2 amendes pour un même résultat ou une même feuille de match